



sortie d indivision avec rachat de part

Par **lartistique**, le **16/06/2022** à **15:14**

bonjour

je suis propriétaire d un appartement qui nous a été donné par notre pere en 2019 ,
aujourd hui decédé , je veux racheter la part de ma soeur sur ce bien.

valeur 330000 euros ,

le notaire me demande des frais de partage de 2,5 % (17000 euros)

un autre notaire ma fait une simulation, et porte le nom de licitation. cout 12800 euros.

quel est le bon acte?

est ce que la licitation est valable dans notre cas , sachant que nous sommes 2 et que nous
ne sommes pas en conflit, ma soeur est d accord pour ce rachat..

merci

Par **yapasdequoi**, le **16/06/2022** à **15:34**

Bonjour,

Le terme de "licitation" c'est pour vous impressionner. Dans les 2 cas il ne s'agit que d'un
partage pour sortir de l'indivision.

Les frais sont bien de 2,5%. Prenez le moins cher !

mais attention, parce que le calcul définitif ne sera connu qu'à la publication.

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2022** à **15:44**

Bonjour

La licitation peut faire cesser l'indivision si aux termes de cet acte l'indivisaire-acquéreur devient propriétaire de toutes les parts indivises.

La licitation est plutôt une opération de vente classique, qui ne porte donc que sur une partie et la différence s'explique certainement ainsi.